

Allocution de Geneviève de Gaulle Anthonioz
en séance plénière du Conseil économique et social
le 12 juillet 1995

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, Madame le Ministre,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le projet d'Avis relatif à l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté a donné lieu à un travail intense de la section des Affaires Sociales, puis de l'ensemble du Conseil. Il est le fruit d'une réflexion approfondie où les préoccupations prioritaires des uns et des autres ont pu se conjuguer avec les aspirations des personnes, familles et groupes en situation de grande pauvreté dans notre pays.

Il faut dire que nous avons pris les moyens de les rencontrer et de les entendre à travers une longue démarche d'évaluation de caractère scientifique, qui a également pris en compte les points de vue des acteurs de terrain.

Les interventions des différents groupes de notre Assemblée ont traduit une réelle volonté de faire progresser la démocratie dans notre pays.

Nous sommes d'accord aujourd'hui pour dire que ceux qui savent d'expérience ce qu'est la pauvreté ont une pensée sur les finalités et les objectifs de la lutte contre la pauvreté.

Il faudra donc dorénavant qu'ils soient étroitement associés, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration, à la conduite et à l'évaluation des actions publiques par l'ensemble des responsables politiques et administratifs.

Nous sommes d'accord aujourd'hui pour dire que l'enjeu est le respect de la dignité et des droits fondamentaux de chaque citoyen, à commencer par son droit à un travail reconnu correctement rémunéré et à un logement décent.

Il faudra donc dorénavant considérer que les plus pauvres ont des droits à faire valoir au même titre que n'importe quel citoyen et qu'ils doivent trouver tous les soutiens nécessaires, humains et juridiques, pour que ces droits leur soient effectivement accessibles.

Nous sommes d'accord aujourd'hui pour dire que la lutte contre la grande pauvreté doit avoir l'ambition de prévenir l'exclusion, de préparer un avenir différent à ceux qui en souffrent. Sinon, demain, tout sera à recommencer.

Il faudra donc dorénavant investir plus et mieux pour que les populations en situation précaire puissent tirer un bénéfice promotionnel des actions publiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la protection sociale, de la vie culturelle.

Nous sommes d'accord aujourd'hui pour dire que, si l'Etat a un rôle irremplaçable d'incitateur, de coordonnateur et de garant, la mobilisation du corps social est indispensable pour accroître les solidarités et le partenariat avec les personnes en situation de grande pauvreté.

Il faudra donc dorénavant que l'ensemble des citoyens, des partenaires sociaux et des associations continuent de prendre des initiatives dans ce sens.

En somme, que voulons-nous ?

"Nous voulons, comme le disait André Malraux, trouver l'homme partout où nous avons trouvé ce qui l'écrase."

Le temps nous manque pour reprendre toute la richesse de notre débat d'hier. Je voudrais seulement en souligner quelques points significatifs exprimés par les différents groupes de notre Assemblée.

Monsieur Laventure nous a rappelé la situation particulièrement préoccupante des départements et territoires d'Outre-Mer. A juste titre, il a regretté que leurs habitants n'aient pas été davantage associés aux travaux d'évaluation. « La solidarité ne peut se fixer de frontières » nous a-t-il dit, encore moins à l'intérieur de notre pays. Nous souhaitons avec lui qu'une telle attention soit très présente dans les travaux d'élaboration de la loi d'orientation.

Permettez-moi enfin de retenir cette question forte posée par Monsieur Laventure : « que valent les droits formels quand les droits réels sont battus en brèche ? »

Comme de nombreux autres collègues, **Monsieur Barbarant**, au nom du groupe de la FEN, a évoqué notre « démarche citoyenne » visant tout au long de l'élaboration des propositions à associer les personnes en grande pauvreté, comme population « co-actrice » et non pas assistée. Ce partenariat difficile, exigeant, est à n'en pas douter, une des clés de la réussite quotidienne dans la lutte contre la pauvreté.

« La section a reconnu le rôle de l'Education en la matière et ses propositions, dit-il, sont empreintes d'une profonde humanité et d'une grande exigence de justice sociale. »

Monsieur Blanchard, au nom de la CGT, a souligné un des points clés de nos travaux et de nos propositions. Plutôt que des politiques spécifiques, nous demandons l'accès aux droits pour tous au sein des politiques générales.

En regrettant que nous n'ayons pas eu le temps suffisant pour débattre davantage des causes, Monsieur Blanchard a rappelé que « bien des rendez-vous communs nous attendent autour de cette volonté commune d'en finir avec la misère ».

« Pour bannir pauvreté et exclusion de la société il faudra l'action déterminée de tous ceux qui, au Conseil, comme dans les associations, dans les syndicats, veulent en finir avec ces fléaux. »

Je remercie **Monsieur Bastide** qui, au nom du groupe des associations, nous a rappelé que « pour être efficace, la lutte contre la pauvreté exige des réponses à long terme, qui ne soient pas dirigées uniquement vers ceux qui sont déjà exclus mais aussi vers ceux qui sont en voie de marginalisation. »

« Pour que ces chantiers soient menés à bien, il faut une volonté forte des partenaires, publics comme privés, une forte sensibilisation de l'opinion publique. Les associations ont un rôle déterminant à jouer pour porter la demande sociale, promouvoir de nouvelles méthodes, pour faire connaître la volonté réelle des personnes concernées qui ne seront plus ainsi cantonnées dans un rôle de destinataires passifs. »

Monsieur Naulin, au nom de la CFTC, nous a replacés devant l'intolérable. L'inutilité et le chômage des jeunes, les familles condamnées à l'errance et à la dislocation, appellent des propositions précises formulées dans le projet d'Avis et sur lesquelles nous attirons particulièrement votre attention.

Il a attiré notre attention sur le droit au logement, à un logement décent, qui doit être effectif pour tous. « Il faut rappeler la vocation première des HLM à offrir des logements aux plus modestes. »

Pour les jeunes, il a souhaité la création de structures d'accueil accompagné, sur le modèle des foyers de jeunes travailleurs.

Monsieur Lapie, au nom du groupe de l'agriculture, a justement souligné que la grande pauvreté, bien souvent silencieuse, existait aussi en milieu rural et a rappelé combien l'évolution de l'agriculture entraîne de nouvelles précarités. « Le monde agricole, a-t-il ajouté, se sent solidaire, proche de l'ensemble du corps social ». La société de son côté, ne doit pas oublier ses membres du monde rural et notre projet d'Avis aurait certainement pu être renforcé en ce sens.

« Il faut que cesse la ségrégation entre ceux qui n'ont plus le temps de vivre parce qu'ils ont trop de travail et ceux qui perdent le goût de vivre parce qu'ils n'ont pas de travail », nous a dit avec force **Monsieur Lorthiois**, au nom du groupe de la CFDT.

Notre mobilisation, la mobilisation de l'ensemble des partenaires sociaux, vise effectivement, dans le domaine du travail, comme dans celui du logement et dans d'autres domaines, à refuser toute ségrégation, à dénoncer une société qui se coupe d'une partie de ses membres, à inventer de nouvelles réponses (création d'emplois d'insertion par exemple).

Cette mobilisation, nous a redit **Monsieur Lorthiois**, est une priorité absolue et nous y sommes prêts.

Monsieur Cazettes, au nom de la CGC, a mis l'accent sur l'insertion et l'accompagnement qu'elle nécessite pour certains.

« L'Etat, a-t-il rappelé, reprenant ainsi les termes de la loi sur le RMI, se doit de n'exclure personne et de proposer à tous une activité d'insertion ». « L'insertion ne se commande pas, elle n'est pas la contrepartie d'une prestation. »

L'accompagnement social exercé par les travailleurs sociaux ne concerne pas simplement les projets individuels mais aussi la mise en oeuvre de projets collectifs portés par les populations.

Nous aurons à reprendre cette réflexion très importante et nous souhaitons que la loi d'orientation marque une avancée dans ce sens.

En entendant **Monsieur Delmas** nous dire, au nom du groupe de l'artisanat, l'importance du soutien à ceux qui créent leur propre emploi, j'avais en tête tous ces hommes du monde de la misère qui essaient chaque jour de faire reconnaître leur activité économique. Je sais aussi l'importance des entreprises artisanales qui, avec les petites et moyennes entreprises, sont souvent des lieux d'accueil pour entrer dans le monde du travail.

Monsieur Delmas a émis des réserves sur le soutien aux entreprises d'insertion qui ont le statut d'association. Il est important effectivement que ce soutien s'exerce en veillant à ce qu'elles remplissent leur mission sans pénaliser l'artisanat.

Monsieur Mailly, au nom du groupe de la CGT - Force Ouvrière, a parlé de la pauvreté comme « un processus conduisant à déshériter la République de ses valeurs fondamentales », rappelant ainsi que l'action à entreprendre n'est pas à la marge mais bien au coeur de la démocratie.

Pour cette même raison, il a souligné que notre démarche fondée sur le droit, la dignité et le refus de l'assistance, ne peut, dans le domaine du travail, se

contenter de demi-mesures et doit conduire chacun, fût-ce par étapes, à un contrat de travail stable.

Il nous a rappelé que toute politique contre l'exclusion doit s'inscrire dans le cadre d'une politique économique réorientée vers ses objectifs essentiels : progrès social et réduction des inégalités.

Monsieur Chauvet, au nom du groupe de la mutualité, a mis l'accent sur deux points qu'il convient de souligner en permanence :

- il faut informer et former chacun pour qu'il puisse exercer pleinement sa citoyenneté ;

- la politique de protection sociale est et restera une priorité ne devant exclure personne.

Je remercie **Monsieur Robert** qui, au nom du groupe des professions libérales, nous a remis face à l'inacceptable souffrance que représente pour les plus démunis « l'impossibilité de rendre heureux ceux que la vie leur a confié. »

Il nous a rappelé que la complexité de la vie moderne constitue pour tous un frein à l'insertion. De ce fait, a-t-il ajouté, les plus pauvres ont droit eux aussi au conseil juridique, même en dehors de toute procédure. Très concrètement, les professions libérales s'engagent à assumer cette responsabilité dans leur domaine de compétence.

Monsieur Dermagne, au nom du groupe des entreprises privées, souhaite que le projet d'Avis soit le point de départ d'une politique nouvelle.

Il nous a mis en garde sur la contribution indispensable de l'Etat, rappelant que nous ne pouvons tout attendre de lui, alors que la lutte contre la pauvreté passe par la multiplication des initiatives, notamment pour combattre le chômage. Nous prenons bonne note de cette mise en garde, en voyant une complémentarité entre les entreprises qui peuvent en toute liberté développer l'emploi et la formation dans tous les secteurs et l'Etat qui doit garantir l'égal accès aux droits.

Monsieur Courtois, au nom du groupe de la coopération, nous a rappelé que les entreprises coopératives sont nées dans une période difficile et qu'elles ont su et savent mettre en valeur les idées de solidarité, d'équité et de responsabilité.

Il s'est demandé si notre société qui accepte les lois de l'économie de marché est capable de permettre à ses déshérités de vivre dignement.

Madame Cayet, membre du groupe des personnalités qualifiées, a souligné que pour la première fois, une évaluation dont la qualité scientifique est reconnue, apporte une vision précise des populations en situation de grande pauvreté.

Elle s'est appuyée sur la richesse du travail du CREDOC et du CEBS pour rappeler que « cet avis fera date, et un jour, a-t-elle ajouté, ceux qui l'auront voté en seront fiers. »

Madame Fossey, du groupe des personnalités qualifiées, nous a rappelé dans une courte et émouvante intervention, qu'il y a trente ans, les plus démunis n'existaient pour personne. Depuis lors ils se sont constitués en association de lutte contre la misère.

Comme alors, ils ne cessent de demander les moyens d'une promotion. C'est cette idée force qui a guidé l'ensemble de nos travaux.

« Ce sont des Droits de l'homme, dont il s'agit aujourd'hui » a dit **Monsieur Brin**, en introduction de son intervention au nom du groupe de l'UNAF.

Il a souligné combien la misère détruit la famille, et combien, malgré tout, les solidarités familiales sont l'un des principaux facteurs d'amortissement de la crise.

La politique familiale ne saurait être que globale et doit impérativement s'inscrire dans la durée : « la reconstruction de la personne demande du temps ; il faut donc que les politiques soient assurées de la continuité. »

Dans une intervention d'une très haute portée, **Monsieur Mandinaud**, au nom du groupe des personnalités qualifiées, a rappelé que le Père Wrésinski dans son rapport de 1987 soulignait qu'il ne souhaitait pas quêter pour les pauvres, mais trouver des moyens d'assurer à chacun un revenu minimum lui permettant de s'insérer dans le monde du travail et dans la société par ce biais.

Le défi de cette fin de siècle n'est rien moins que de reconstruire le travail-riche dans sa fonction essentielle de synthèse économique et sociale.

Il a conclu notre débat en rappelant que « **le moment est venu de redonner force à la loi et audace fondatrice à la République.** »

Je voudrais maintenant vous exprimer, Monsieur le Premier Ministre, le souhait que les travaux de notre assemblée inspirent l'élaboration de la loi d'orientation que nous proposons.

Cette loi a d'ailleurs été annoncée par le Président de la République. Elle a été préconisée également par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), les principales associations de lutte contre la pauvreté et déjà de nombreux parlementaires.

Notre souhait est que le travail que vous allez impulser continue de s'effectuer en partenariat, en particulier avec les plus démunis et les acteurs de terrain.

Nous sommes soucieux que soit assuré autour de vous un pilotage interministériel, que le CNLE reçoive les moyens d'être un véritable organe de réflexion et de propositions, et que soit créé un observatoire national permanent de la pauvreté et de l'exclusion. Ce dernier permettra que soient réunies, de façon indépendante et à partir du terrain, les connaissances quantitatives et qualitatives nécessaires.

Si nous souhaitons une cohérence à l'échelle du pays, il nous semble indispensable qu'elle s'appuie fortement sur les représentants locaux des pouvoirs publics. Dans la mesure où sont garantis des moyens de recours accessibles aux plus démunis, les niveaux locaux et départementaux restent les plus adaptés pour rendre effectifs l'accès aux droits et l'application des lois.

Notre Assemblée a entamé sa réflexion sur l'opportunité d'une telle loi depuis 1987. Cette grande idée n'a pas provoqué d'emblée l'accord. Certains se sont en particulier inquiétés du risque d'élaborer une loi spécifique pour une catégorie de population. Je voudrais, en terminant, dire qu'il n'en est rien. L'enjeu est de doter notre pays d'une « obligation politique » qui le réoriente en permanence vers l'accès de tous aux droits de tous. Vous-même, Monsieur le Premier Ministre, avez situé l'enjeu dès le début de votre déclaration de politique générale : « Voici la première inversion de priorités que nous vous proposons, avez-vous dit : ne plus traiter l'exclusion par surcroît, quand tout le reste a été dit, mais en faire la première exigence de l'action collective. »

Nous vous proposons, dans notre projet d'Avis, de mettre fin à ce traitement de l'exclusion "par surcroît", de prendre comme mesure des avancées, la promotion du plus démuné de nos concitoyens. Si le cadre de ces avancées doit être une loi d'orientation, elle ne saurait être ni exclusive, ni corporatiste, ni ségrégative. Ce doit être une loi pour le bien de tous "sans exception".

Mais, pour que ce "sans exception" soit effectif, il est nécessaire de commencer par le plus faible, commencer par lui et l'entraîner dans une société renouvelée par sa participation. Seule cette prise en compte du plus faible peut garantir l'exhaustivité. Le défi est exigeant pour chacun de nous. Il est certainement la voie sur laquelle nous devons engager la France pour qu'elle donne l'exemple en Europe et dans le monde, en reconnaissant, comme nous l'exprimait **Madame Fossey** "que les Droits de l'homme restent inachevés dans notre pays".

Encore un mot sur cet achèvement des Droits de l'Homme. Nous refusons qu'un être humain "désespère de se sentir inutile", comme nous le rappelait

Monsieur Dermagne. Plus que la plupart d'entre nous, les plus démunis ont cette expérience de l'inutilité de leur vie. C'est pourquoi ils doivent absolument être partie prenante des débats de société pour repenser le sens du travail et de l'activité humaine. Ils ont conscience, pour en être privés, du nécessaire équilibre entre le travail, la culture et la vie sociale.

J'aimerais terminer en citant le **Père Joseph Wrésinski** dont le message en 1988, devant les Etats généraux du chômage et de l'emploi me paraît tout à fait d'actualité.

Il demandait, en pensant aux travailleurs sans qualification, que « le temps de chômage, lorsqu'il ne peut être évité, soit transformé en un temps sabbatique, en un temps où les intéressés puissent réellement se ressourcer, se former, maîtriser de nouvelles technologies, en un temps surtout où ils puissent, à travers tout cela, acquérir une culture universelle qui leur a toujours manqué pour obtenir une situation d'égalité dans la vie économique et dans la vie tout court. »